



COMMUNE DES CONTAMINES MONTJOIE

Envoyé en préfecture le 03/03/2026

Reçu en préfecture le 03/03/2026

Publié le

ID : 074-217400852-20260226-DEL202627-DE



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 26 FEVRIER 2026

En exercice : 15
Présents : 9
Pouvoirs : 2
Absents excusés : 3
Absents : 3
Votants : 11

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX LE VINGT-SIX FEVRIER à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune des Contamines-Montjoie, régulièrement convoqué le 13 FEVRIER 2026, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur François BARBIER, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. François BARBIER, Mme Elisabeth MOLLARD, M. Jean-Luc MATTEL, M. Michel BELIN, M. Michel BOUVARD, Mme Noëlle GRAVAUD, M. Jean-Christophe DOMINGUEZ, Mme Gaëlle BLANCHARD, M. Bertrand DOLIGEZ.

ABSENTS EXCUSES : Mme Marielle MERMOUD (donne pouvoir à Gaëlle BLANCHARD), Florian GIBIER (donne pouvoir à Elisabeth MOLLARD), Mme Marie-Noëlle LAVERTON.

ABSENTS : Mme Peggy LE BRUCHEC, M. Etienne JACQUET, M. Antoine BOISSET.

OBJET : MISE EN PLACE DE TRAITEMENT U.V. SUR LE RESERVOIR DES GRASSENIERES - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE
DEL2026-027

Rapporteur : Jean-Luc MATTEL

La commune des Contamines-Montjoie est compétente sur le réseau d'Adduction en Eau potable et a engagé depuis trois ans des travaux de sécurisation sur les captages ainsi que la mise en place du traitement UV sur les réservoirs de la Côte d'Auran et des Loyers.

Seul le réservoir des Grassenières dispose d'un traitement au Chlore qui a nécessité une analyse plus fine sur le traitement UV. En effet, la majorité de l'eau arrivant au réservoir des Grassenières provient du trop plein de la Côte d'Auran, avec de l'eau non traitée. Le reste étant compensé par deux pompes depuis le captage des Grassi sous le réservoir des Grassenières.

Pour mémoire, le réservoir des Grassenières distribue environ la moitié du village, et notamment les résidences secondaires du hameau du Lay.

Ces travaux permettront de distribuer de l'eau traitée aux UV à l'ensemble de la population en période de pointe de consommation. Cela permettra de distribuer environ 130 m3/h et de répondre au besoin de consommation hiver habitation et de production de neige au niveau du domaine nordique.

Des travaux seront nécessaires au sein du réservoir de la Côte d'Auran pour traiter l'eau qui alimentera le réservoir des Grassenières, et au niveau du réservoir des Grassenières pour le traitement de l'eau provenant du système de pompes du captage des Grassi.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

Envoyé en préfecture le 03/03/2026

Reçu en préfecture le 03/03/2026

Publié le

S²LOW

AD : 074-217400852-20260226-DEL202627-DE

Pour : 11

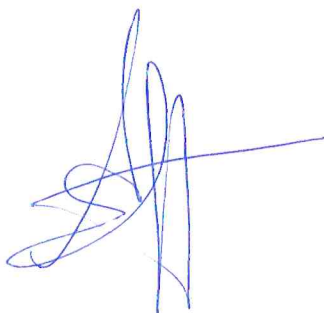
Contre :

Article 1 : DE SOLLICITER une demande de subvention auprès du Département de la Haute-Savoie au taux maximal de 80 % pour un montant total des travaux sur les réservoirs de la Côte d'Auran et des Grassenières à hauteur de 121 030,62 euros.

Article 2 : DE PRECISER que la collectivité s'engage sur la part d'autofinancement restant à sa charge avec un minima de 20%.

Article 3 : D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout document en rapport avec ce dossier.

En Mairie, le 26 février 2026
Le secrétaire de séance,



En Mairie, le 26 février 2026
Le Maire,
François BARBIER



Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,
Affichée le
Acte certifié exécutoire le
Télétransmis en sous-préfecture le
Publié le